

04 au 08 octobre 2010

Licence d'entrepreneur du spectacle

. Objectif :

Etre informé des obligations légales et réglementaires et des responsabilités en découlant,
Savoir appliquer la réglementation ERP (Etablissement Recevant du Public) et le code du travail spécifique aux lieux de spectacles,
Savoir prévenir et gérer les risques, les incidents et accidents inhérents à leurs activités.

. Plan de formation :

Le cadre juridique relatif à l'organisation de spectacle,
La réglementation incendie,
La prévention en matière de santé, sécurité, public et accident du travail,
Les contraintes d'exploitation pour accueillir du public.

Au terme de cette formation, les stagiaires seront soumis à un questionnaire en vue de la certification obligatoire pour l'obtention de la licence d'entrepreneur du spectacle.

. Intervenant :

Eric JOLY, Consultant en sécurité des spectacles (TechniNomades) et auteur de La sécurité des lieux de spectacles (édition IRMA).

Formation en coproduction avec STAFF - Agrément du Ministère de la Culture

■ **Public** : Toute personne sollicitant l'obtention de la licence d'entrepreneur du spectacle vivant correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques – 1ère catégorie

Stagiaires : 12

Lieu : Oise (à définir)

Durée : 35 heures - réparties sur 5 jours